

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Samedi 23 mai 2020

ELECTION DU MAIRE & des ADJOINTS

L'an deux mil vingt, le Samedi 23 mai à 10h30, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de NONARDS.

Date de convocation du conseil municipal : 19 mai 2020

Etaient présents : Mme BARRIERE Michelle, Mme COULOUMY-DORRIVAL Colette, Mme FAVAREL Marie, Mme GRANVAL Pierrette, Mme MAZEYRIE Bérangère, Mr BARRIERE Franck, Mr BOISSARIE Laurent, Mr BORDES François, Mr CAUVIN Jean-Jacques, Mr ROCHE Daniel, Mr VANTALON Marc.

est nommé secrétaire de séance : Mme MAZEYRIE Bérangère



Ouverture de la Séance à 10h30, sous la présidence de Mme MEUNIER Suzanne, maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

1 - ÉLECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-7, L 2121-17, L 2121-15, L 2122-8, L 2122-17, L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-1, L 2122-1, L 2122-2

Vu l'article du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la convocation adressée le mardi 19 mai 2020 aux membres du conseil Municipal pour l'élection du Maire et des Adjointes,

Considérant que le quorum est obtenu, l'ensemble des membres convoqués étant présent.

Madame BARRIERE Michelle et Monsieur BORDES François sont nommés assesseurs ;
Madame MAZEYRIE Bérangère, secrétaire.

Madame FAVAREL Marie, doyenne d'âge, prend la présidence et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Elle rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire et interroge l'assemblée pour l'appel à candidature.

Monsieur Daniel ROCHE se porte candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret et à la majorité absolue (majorité égale à la moitié des suffrages exprimés plus un si leur nombre est pair ou, si leur nombre est impair, égale à la moitié

du nombre pair immédiatement supérieur soit $12 / 2 = 6$) : 11 votants, 11 enveloppes sans signe distinctif.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- ✓ bulletins blancs ou nuls : 1
- ✓ suffrages exprimés : 10

- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur Daniel ROCHE : 10 (dix) voix

Monsieur Daniel ROCHE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et prend la présidence du Conseil Municipal.

2. CRÉATION DE POSTES D'ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de l'article L 2122-2 du code des collectivités territoriales « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

Il explique que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 Adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création de 3 postes d'Adjoints au Maire.

3 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération qui vient d'être prise fixant le nombre de poste d'Adjoints à 3.

Il indique également que l'élection des Adjoints au Maire se déroule dans les mêmes conditions que celles du Maire. A savoir, que l'élection intervient par scrutins successifs, individuels et secrets.

Il précise que les Adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et qu'il convient par conséquent de commencer par le 1^{er} Adjoint.

Monsieur Le Maire termine son exposé en rappelant l'ordre du tableau (article L 2121 – indique que l'ordre du tableau se définit comme suit : après le Maire, prennent rang les Adjoints selon l'ordre de leur nomination, les conseillers municipaux par ancienneté de leur élection (1^{er} tour ou second) et par le plus grand nombre de suffrages obtenus).

Il demande quels sont les candidats au poste de 1^{er} Adjoint.

Premier Adjoint au Maire :

Mr Laurent BOISSARIE se porte candidat.

Il est procédé au vote : 11 votants, 11 enveloppes sans signe distinctif.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : Majorité égale à la moitié des suffrages exprimés plus un si leur nombre est pair ou, si leur nombre des impair, égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur soit $12 / 2 = 6$

A obtenu :

- Monsieur Laurent BOISSARIE : 11 (onze) voix

Monsieur Laurent BOISSARIE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} Adjoint au Maire.

Deuxième Adjoint au Maire :

Monsieur le Maire demande quels sont les candidats au poste de 2^{ème} Adjoint.

Madame Michelle BARRIERE se porte candidate.

Il est procédé au vote : 11 votants, 11 enveloppes sans signe distinctif.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : Majorité égale à la moitié des suffrages exprimés plus un si leur nombre est pair ou, si leur nombre des impair, égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur soit $12 / 2 = 6$

A obtenu :

- Madame Michelle BARRIERE : 11 (onze) voix

Madame Michelle BARRIERE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 2^{ème} Adjointe au Maire.

Troisième Adjoint au Maire :

Monsieur le Maire demande quels sont les candidats au poste de 3^{ème} Adjoint.

Monsieur Jean Jacques CAUVIN se porte candidat.

Il est procédé au vote : 11 votants, 11 enveloppes sans signe distinctif.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : Majorité égale à la moitié des suffrages exprimés plus un si leur nombre est pair ou, si leur nombre est impair, égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur soit $12 / 2 = 6$

A obtenu :

- Monsieur Jean Jacques CAUVIN : 11 (onze) voix

Monsieur Jean Jacques CAUVIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 3ème Adjoint au Maire.

4 – DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Pour les communes de moins de 1000 habitants, l'élection des conseillers communautaires se fait automatiquement à l'issue de la première réunion de conseil municipal portant l'élection du Maire et des Adjoints. Lors de cette réunion, les membres du conseil municipal sont classés dans l'ordre du tableau, selon les modalités de l'article L2121-1 du CGCT. Les conseillers communautaires sont alors choisis dans l'ordre du tableau : Maire, 1^{er} Adjoint, etc.

Vu l'arrêté de Monsieur Le Préfet de la Corrèze en date du 7 octobre 2019 fixant la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MIDI CORREZIEN, Monsieur Daniel ROCHE Maire, Titulaire, et Monsieur Laurent BOISSARIE 1^{er} Adjoint, Suppléant, seront les délégués de la Commune de NONARDS à la Communauté de Communes MIDI CORREZIEN.

Lecture de la Charte de l'élu local.

Délibération n° 2020-10 / Délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité et pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;

Premier Adjoint au Maire :

Mr Laurent BOISSARIE se porte candidat.

Il est procédé au vote : 11 votants, 11 enveloppes sans signe distinctif.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : Majorité égale à la moitié des suffrages exprimés plus un si leur nombre est pair ou, si leur nombre des impair, égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur soit $12 / 2 = 6$

A obtenu :

- Monsieur Laurent BOISSARIE : 11 (onze) voix

Monsieur Laurent BOISSARIE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} Adjoint au Maire.

Deuxième Adjoint au Maire :

Monsieur le Maire demande quels sont les candidats au poste de 2^{ème} Adjoint.

Madame Michelle BARRIERE se porte candidate.

Il est procédé au vote : 11 votants, 11 enveloppes sans signe distinctif.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : Majorité égale à la moitié des suffrages exprimés plus un si leur nombre est pair ou, si leur nombre des impair, égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur soit $12 / 2 = 6$

A obtenu :

- Madame Michelle BARRIERE : 11 (onze) voix

Madame Michelle BARRIERE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 2^{ème} Adjointe au Maire.

Troisième Adjoint au Maire :

Monsieur le Maire demande quels sont les candidats au poste de 3^{ème} Adjoint.

Monsieur Jean Jacques CAUVIN se porte candidat.

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 150 000 € par année civile ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

La séance est levée à 12 heures.

Secrétaire de Séance

Bérangère MAZEYRIE

Le Maire

Daniel ROCHE

The block contains several handwritten signatures. On the left, there are four signatures in black ink, stacked vertically. In the center, there are two signatures: the top one appears to be 'H. Boute' and the bottom one 'Joillou'. On the right, there is a signature in blue ink that matches the name 'Daniel ROCHE' above it, and below that, another signature in black ink.